

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-CORSE

COMMUNE DE CALENZANA

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

N°7-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à 18 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre GUIDONI, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
- afférent au conseil municipal : 19		
présents	absents	procurations
12	5	2

Etaient présents : MM. GUIDONI P, Maire, MARCHETTI F, ORSINI E, JACK P Adjoints ; VALLECALLE A, BICCHIERAY-SARGENTINI M, BERTINI M, CARCIONE C, VILLANOVA JC, WEBSTER B, HORRENBERGER A, DELAUNAY C, Conseillers Municipaux.

VOTE		
pour	contre	abstentions
12	0	0

Absents : MANICACCI L, MANIGACCI JD, GUGLIELMACCI M, MARANINCHI F, FILIPPI S

Excusés ont donné pouvoir : ALBANO P-S, GUGLIELMACCI C.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Date de la convocation
27/03/2024

Secrétaire de séance : M. MARCHETTI F.

Date d'affichage
27/03/2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. MARCHETTI François, Adjoint délégué aux finances, délibérant sur le compte administratif du CCAS (M14) de l'exercice 2023 dressé par M. Pierre GUIDONI Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré et ne participe pas au vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal,
Oui à l'exposé du Président et,
Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

OBJET

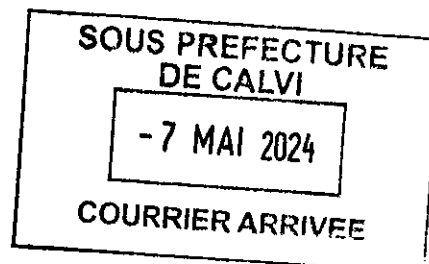
**COMPTE
ADMINISTRATIF 2023
BUDGET CCAS**

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF M 14

M 14

SUBDIVISIONS	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
Section d'Investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	
Section de Fonctionnement	4 492.89	17 121.86	7 839.00	- 9 282.86	-4 789.97
TOTAUX	4 492.89	17 121.86	7 839.00	- 9 282.86	-4 789.97



CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

VOTE et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

PRECISE que la présente délibération peut, conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia (villa Montepiano 20407 BASTIA via l'application « Télérecours » accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site de la mairie de Calenzana (www.calenzana.corsica) et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-préfecture le
Et la publication le

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

M. François MARCHETTI

SOUS PREFECTURE
DE CAMP

- 7 MAI 2024

COURRIER ARRIVEE